



# PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20241017-DEL29\_PATMETROP-DE



## Charte d'engagement des partenaires du PAT Ensemble, développons la résilience alimentaire du territoire

### Les objectifs de la Métropole

Riche de sa diversité, de ses territoires et de ses talents, la Métropole Nice Côte d'Azur inscrit son action dans une dimension économique et environnementale essentielle au développement et à l'attractivité de ses communes membres ; comme à l'épanouissement et au bien-être des populations.

En tant que métropole, elle dispose de compétences permettant une approche globale des enjeux alimentaires (développement économique, stratégie environnementale, aménagement du territoire, gestion des ressources et des risques...). La mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est issue de la concertation du Plan Climat avec le public et les associations qui en ont fait la demande. Ainsi, il s'agissait d'engager cette démarche, au vu de :

- **La part considérable d'émissions de GES du territoire métropolitain liés à son alimentation :** 30% des GES, soit une part égale à celles des transports ou du cadre bâti résidentiel et tertiaire (l'agriculture en émet 1%). C'est donc le modèle alimentaire actuel des populations et la logistique d'approvisionnement du territoire qui ont cet impact en GES sur le territoire.
- **Le taux d'autonomie alimentaire NCA est de 2,1%** (dans la moyenne des 100 plus grandes aires urbaines françaises),
- **Les changements fondamentaux en cours** (changements climatiques, descente énergétique, gestion de l'eau, épuisement de la biodiversité et autres dépassements des limites planétaires ...) qui mettent véritablement en péril les systèmes alimentaires actuels tant au niveau national que local.

Il s'agit de repenser l'organisation de nos systèmes alimentaires et d'en construire de nouveaux à la fois moins vulnérables et plus résilients.

La volonté de Métropole Nice Côte d'Azur et de ses partenaires, à travers cette stratégie territoriale, est de dynamiser l'agriculture locale, mutualiser les initiatives, favoriser l'interconnaissance des acteurs, du producteur au consommateur. Ils souhaitent agir à la fois sur l'offre agricole locale tout en améliorant l'accès des habitants à une alimentation locale et de qualité. Enfin ils souhaitent créer une culture de l'alimentation durable et permettre à chacun d'être conscient de l'impact de l'alimentation sur sa santé et l'environnement afin d'accompagner la transition alimentaire.

### Les objectifs de la charte

La présente charte a donc pour objet de définir le cadre général de collaboration de la MNCA et de ses partenaires afin de travailler « Ensemble pour développer la résilience alimentaire du territoire ».

Cet engagement a pour objectif de soutenir la MNCA dans le cadre de sa candidature à la labellisation de niveau 2 « PAT en action ».



## Les engagements

Initié en 2021 par l'élaboration d'un diagnostic agricole et alimentaire territorial, le PAT MNCA s'est structuré à la suite de différentes phases de concertation dont la première stratégie d'action a été votée en Conseil Métropolitain du 20 février 2024.

La Métropole Nice Côte d'Azur s'engage à :

- Porter et mettre en œuvre la stratégie d'action 2024-2026 du PAT ainsi que le renouvellement de celle-ci à la suite de son évaluation
- Demander la reconnaissance de niveau 2 « PAT en action » pour le PAT métropolitain
- Assurer la coordination et l'animation de la démarche PAT
- Soutenir et accompagner les communes et acteurs qui souhaitent porter des actions
- Assurer la communication et le partage des informations

Le signataire de la charte s'engage à contribuer aux objectifs stratégiques inscrits ci-dessous et définis dans la stratégie d'action du PAT à travers une participation technique, financière ou politique.

### AXE 1 : Maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire

- Protéger et reconquérir le foncier agricole
- Accompagner l'installation d'agriculteurs
- Structurer les filières présentes sur le territoire
- Conduire la transition écologique
- Généraliser l'agriculture urbaine

### Axe 2 : Partager une culture de l'alimentation durable

- Créer un réseau de référents communaux
- Sensibiliser à l'alimentation durable
- Sensibiliser aux enjeux de l'agriculture
- Créer du lien autour de l'alimentation durable
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

### Axe 3 : Piloter la stratégie

- Vers des coopérations régionales et transfrontalières
- Attendre les objectifs stratégiques du PAT

Le signataire de la charte s'engage également à participer aux instances de gouvernance et de travail du PAT.

Fait à :

Le :

Signature :